

ÉCHANGES ET PARTAGE D'INFORMATION



Afin de renforcer les échanges à l'échelle du bassin fluvial, un réseau des structures porteuses des stratégies locales a été constitué. Celui-ci, animé par l'Etablissement et s'appuyant notamment sur un espace internet dédié, bénéficie de la mise à disposition actualisée des informations et des données recueillies, relatives à la mise en œuvre de la stratégie et présentées

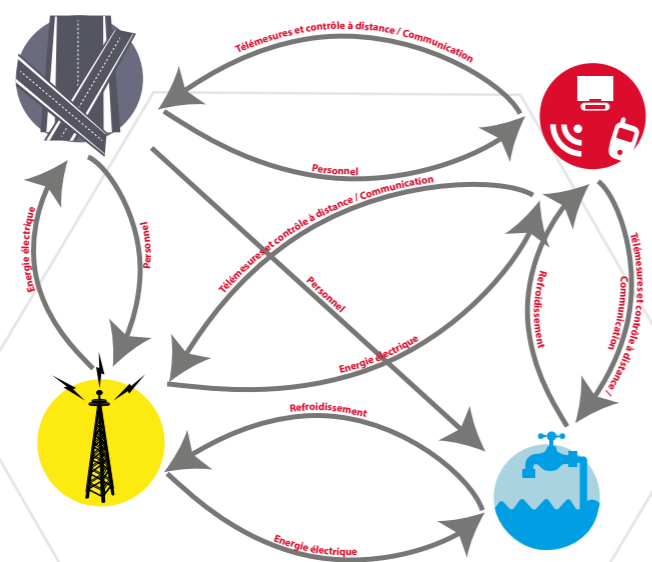
selon trois échelles d'intervention : bassin/nationale/européenne-internationale. Par ailleurs sont également prévues des rencontres permettant échanges et partage d'information sur ces thématiques.

DÉMARCHE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES RÉSEAUX URBAINS

L'amélioration de la résilience des territoires face à une crue importante de la Loire ou de ses affluents implique la prise en compte de nombreux éléments, notamment le fonctionnement des services urbains et des réseaux techniques (transport, électricité, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.), dans le cadre de la gestion d'une crise.

dans le cadre d'un projet de recherche. L'objectif de cette démarche est d'avancer avec les collectivités et les opérateurs de réseaux concernés à l'échelle de 3 TRI du bassin de la Loire, dans l'évaluation des interdépendances et la mise en cohérence des actions prévues dans leurs PCA établis isolément.

Dans ce cadre, une réunion d'information et de sensibilisation, ainsi que 3 ateliers collaboratifs réunissant les différentes parties prenantes seront notamment organisés afin d'échanger sur 3 thématiques : difficultés de gestion de crise, solutions possibles, cohérence et articulation des actions envisagées.



Dans le contexte de l'élaboration des SLGRI et en coopération avec l'École des Ingénieurs de la ville de Paris, l'EP Loire a engagé depuis septembre 2015 une démarche d'identification et de réduction des risques d'interruption des services liés à l'interdépendance des réseaux. Ce travail impliquant les collectivités volontaires et les opérateurs publics et privés se base sur une approche systémique menée sur le territoire parisien

LA DÉMARCHE « VULNÉRABILITÉ RÉSEAUX URBAINS » EN 5 ÉTAPES

- 1 Actualisation de l'état des lieux des actions déjà menées sur le territoire par la collectivité et/ou les gestionnaires privés
- 2 Détermination des interdépendances entre opérateurs de réseaux et des difficultés de gestion associées, et évaluation de l'impact d'une inondation sur les services urbains
- 3 Proposition de solutions techniques et organisationnelles pouvant être mises en place pour gérer les difficultés identifiées
- 4 Mise en évidence des spécificités locales et des incohérences entre les PCA et une situation probable simulée à l'aide d'un outil SIG intégrant les dimensions temporelles et spatiales du scénario de crue considéré
- 5 Amélioration de la gestion de crise et réduction de la vulnérabilité des réseaux urbains face au risque d'inondation

Conception Réalisation : EP LOIRE - Crédits photo : DDT 49 - VVA Y. LeChapellin

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre-Val de la Loire • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône-Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Agglomération de Nevers •

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroix • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Anjou Atlantique • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Nièvre • Saône-et-Loire



OCT. 2015

Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation

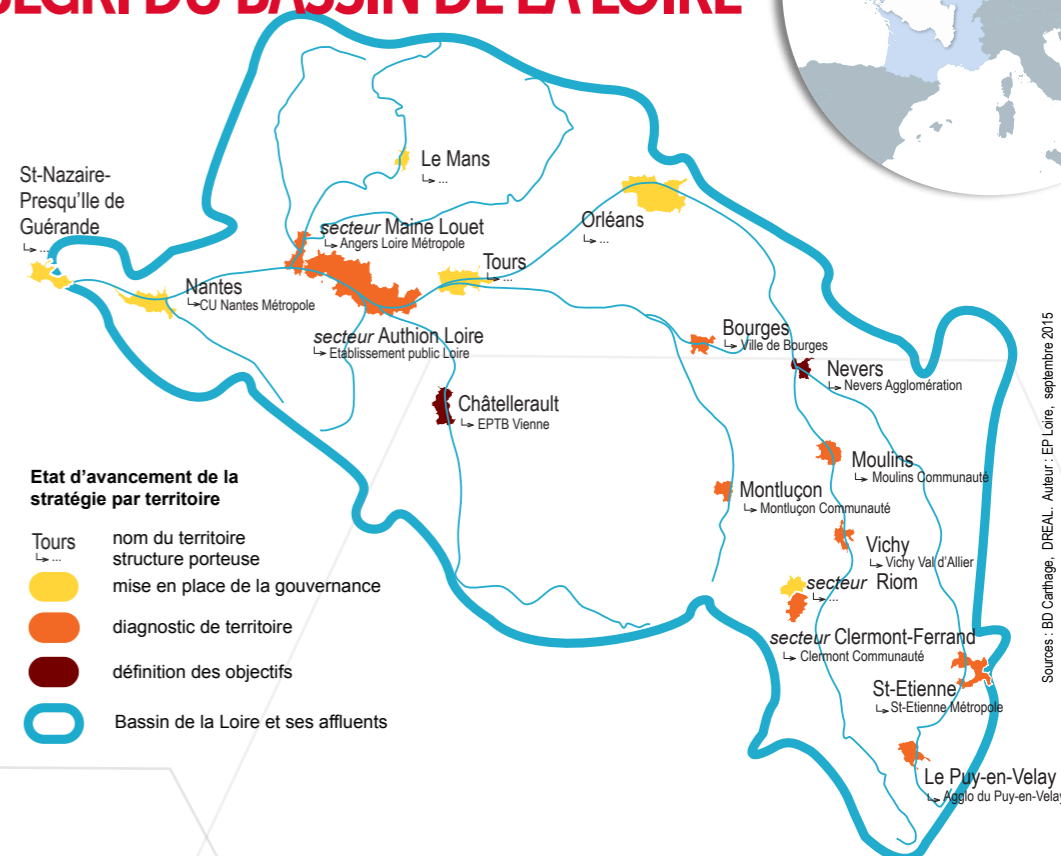


TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT (TRI)
D'INONDATION du bassin de la Loire et ses affluents ont souhaité bénéficier d'un accompagnement de l'Etablissement dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie locale de gestion du risque d'inondation.

CONTEXTE D'INTERVENTION
Quatrième étape dans la mise en œuvre de la directive inondation, le plan de gestion du risque d'inondation (approbation fin 2015) doit apporter une vision stratégique des actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations à l'échelle du bassin et des TRI.

Pour chacun des TRI, une stratégie locale déclinant à une échelle appropriée les objectifs de la stratégie nationale et du plan de gestion, doit être élaborée d'ici fin 2016, puis mise en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes concernées.

SLGRI DU BASSIN DE LA LOIRE



Sources : BD Carthage, DREAL, Aulier : EP Loire, septembre 2015

Le bassin de la Loire regroupe 14 territoires à risque d'inondation important, sur lesquels une stratégie locale de gestion des risques d'inondation devra être arrêtée d'ici fin 2016. Même si elles n'ont pas toutes le même chemin à parcourir pour y parvenir, je fais confiance aux collectivités pour qu'elles répondent à cet objectif fixé en 2007 par la directive « inondation ».

Ces 14 territoires diffèrent les uns des autres par leur histoire, l'importance de leur population soumise au risque d'inondation, la présence de systèmes d'endiguement plus ou moins importants ou les aléas (inondation lente ou rapide) auxquels ils sont soumis. Mais ils ont aussi en commun le bassin de la Loire et ses affluents, pour lequel le Plan Loire Grandeur Nature, vise, depuis 1994, à concilier la diminution du risque d'inondation, la restauration des milieux aquatiques et la valorisation du patrimoine culturel et naturel du bassin de la Loire. Pour la période 2014-2020, il prévoit l'accompagnement de ces stra-

tégies locales par les outils financiers de l'Etat, de l'Union Européenne, et des différentes collectivités concernées. Dès son adoption, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 encadrera ces stratégies avec l'ambition qu'elles permettent une coordination des différents aspects de la gestion des risques d'inondation sur les territoires concernés. Pour cela, les collectivités locales et leurs établissements publics, accompagnées par les services de l'Etat, devront construire rapidement un partenariat le plus large possible, sur un périmètre pertinent en matière de gestion du risque d'inondation. L'élaboration de ces stratégies sera, par ailleurs, l'occasion de placer nos concitoyens au cœur de ces politiques de gestion. Une large place devra donc être faite à la concertation et à l'information.

Christophe CHASSANDE
DREAL Centre-Val de Loire, Délégué de bassin Loire-Bretagne



APPUI AUX COLLECTIVITÉS DANS L'ÉLABORATION DES SLGRI

L'Etablissement accompagne depuis septembre 2014 des structures porteuses de stratégie locale de gestion du risque inondation en leur apportant un appui méthodologique et technique dans les différentes étapes d'élaboration de celle-ci.

STRUCTURE D'UNE STRATÉGIE LOCALE

- Diagnostic de territoire et synthèse des risques d'inondation dans le périmètre concerné
- Cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation pour chaque TRI situé dans le périmètre
- Dispositions à l'échelle du périmètre pour atteindre les objectifs fixés par le PGRI, abordant les volets : *culture du risque inondation, prévision des crues et des inondations, réduction de la vulnérabilité, limitation de l'urbanisation, fiabilisation des digues existantes, maîtrise des écoulements, gestion de crise.*

Les collectivités bénéficient ainsi de l'expertise et des connaissances acquises par l'Etablissement à travers le pilotage des actions qu'il a conduites depuis une trentaine d'années.

Cette opération est soutenue financièrement par l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%.

Menée auprès de chacun des TRI, elle est cohérente avec, d'une part, l'avancement des démarches SLGRI sur ces territoires, et d'autre part, les demandes spécifiques des collectivités concernées.

Au-delà de cette action pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.), l'Etablissement intervient également sur d'autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

Le plan d'actions de la stratégie nationale de gestion du risque inondation a identifié les premiers chantiers à mener à court terme. Dans le cadre de sa mise en œuvre, 5 groupes de travail ont été constitués au 2^{ème} semestre 2014, autour de 5 axes prioritaires : Priorisation des financements, Référentiel de vulnérabilité, Etat initial et suivi de la SNGRI, Activités agricoles et espaces naturels, Culture du risque – résilience des territoires.

L'Etablissement participe aux 3 premiers groupes, en partenariat avec l'AFEPTB.

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE

La 1^{ère} étape d'élaboration des stratégies locales est la mise en place d'une gouvernance à une échelle cohérente. L'Etablissement est identifié comme partie prenante sur l'ensemble des TRI du bassin de la Loire et ses affluents. A ce titre, il participe aux réunions organisées pour l'élaboration des SLGRI et contribue à la préfiguration des modèles de gouvernance, notamment au travers d'avis rendus.

Par surcroît, sur le TRI Angers-Authion-Saumur, l'EP Loire assure, à ce jour, le rôle de co-animateur de la stratégie locale du sous-bassin des vals d'Authion et de la Loire.

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE & TECHNIQUE DANS LES GRANDES ÉTAPES

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

La phase d'élaboration du diagnostic de territoire vise à compléter et actualiser la connaissance du risque d'inondation à l'échelle concernée.

L'appui apporté à ce stade prend la forme, en ce qui concerne le recensement des enjeux, d'une mise à disposition de documents cadre, de compilation et de fourniture de données.

Concernant la réalisation de l'état des lieux des dispositifs existants, l'Etablissement apporte une aide au recensement de ces derniers et à l'analyse qualitative des éléments identifiés.

Enfin, il assure un accompagnement, lorsque la structure porteuse le souhaite, dans la rédaction des synthèses du risque d'inondation sur les TRI.

DÉFINITION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LOCALE

Les orientations de la stratégie locale sont définies à partir du diagnostic de territoire et en cohérence avec les objectifs du PGRI.

Dans ce cadre, l'Etablissement propose aux collectivités accompagnées une trame de stratégie structurée conforme au cahier

des charges des SLGRI et intégrant notamment les enseignements des groupes de travail nationaux auxquels il participe. Il intervient également dans la détermination des orientations de la stratégie locale, notamment lors des comités techniques et dans la rédaction du document en tant que tel.

DÉTERMINATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS

Afin d'atteindre les objectifs opérationnels de la stratégie locale fixés pour 6 ans, chaque TRI doit établir un programme d'actions adapté et partagé. Dans ce cadre, l'Etablissement procèdera à une analyse constructive des scénarios d'actions construits. Il proposera la définition d'approfondissements qui s'avèreraient nécessaires y compris la rédaction de cahiers des charges pour leur réalisation. Il continuera également de mettre à disposition son savoir-faire en termes d'animation et de concertation, et si cela était nécessaire, assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire requis le cas échéant.

CE QU'ILS EN PENSENT

VICHY VAL D'ALLIER - Mathieu Boisseau

La mission proposée permet le développement d'une synergie entre les porteurs de SLGRI et une dynamique dans l'élaboration de la stratégie locale. L'appui méthodologique constitue une plus-value intéressante notamment par les éléments de méthodes et des outils communs d'analyse et de reporting. Cette démarche sert de base à la définition des mesures correctives et permet de donner de la visibilité sur les actions inscrites par les autres territoires.



BOURGES - Gérard Gouyer

L'appui de l'EP Loire s'avère essentiel à chacune des étapes de l'élaboration des SLGRI. Il a permis de mieux cerner le risque inondation comme les enjeux, en gardant une approche cohérente à l'ensemble du bassin. L'expertise de l'EP Loire, son expérience et sa collaboration avec la DREAL en font un collaborateur incontournable à la mise en œuvre de la directive inondation. Ses analyses pertinentes confortent désormais les collectivités dans leur choix des objectifs à atteindre. Cette collaboration doit pouvoir les transformer en mesures détaillées et concrètes.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTLUÇONNAISE - Guillaume Pszonak

La principale difficulté réside dans le délai de mise en œuvre de la SLGRI. Les premières étapes de la stratégie sont les plus importantes. Cet appui est particulièrement intéressant de par la réactivité et la connaissance du sujet. Il nous a permis de lancer très rapidement les premières réflexions. Le retour d'expériences de l'EP Loire sur les actions menées avec d'autres TRI du bassin et applicables à notre territoire est un réel atout.



NANTES MÉTROPOLE - Isabelle Besançon

L'élaboration de la SLGRI n'a pas débutée car les questions soulevées par la version du PGRI soumise à consultation nécessitaient une clarification préalable. A ce stade, nous apprécions la mise à disposition sur la plateforme de l'EP Loire de documents relatifs à la SLGRI et à la directive inondation en général. Cela nous permet de nous « imprégner » du sujet. Cet appui sera précieux pour la mise en réseau des collectivités concernées par les stratégies et la cohérence nécessaire à l'échelle du bassin de la Loire.



Témoignage de Frédéric MOLOSSI, Président de l'Association Française des EPTB

Avec un quart de la population en zone inondable, un emploi sur trois pouvant être touché, l'inondation est le premier risque naturel en France. Il s'agit d'un problème majeur qui nécessite de mettre en place une politique de prévention, concertée, intégrée à l'aménagement du territoire et à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, axée sur la réduction de l'aléa, mais également sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et sur la culture du risque, ce que s'emploient à mettre en place les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). La Stratégie Nationale de Gestion du

Risque Inondation (SNGRI), présentée officiellement par Madame la Ministre Royal en juillet 2014, identifie d'ailleurs l'EPTB comme l'organisme assurant la coordination des opérations de gestion et de prévention des risques d'inondation et comme une structure privilégiée pour co-animer les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) déclinées au niveau des Territoires à Risques Importants (TRI). Grâce à leur expertise et leur capacité d'action sur l'ensemble du bassin versant, les EPTB participent activement à l'élaboration des SLGRI en impliquant l'ensemble des parties prenantes dont les communes et les établissements

publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été confiée. Aujourd'hui, 37 SLGRI (sur 41 TRI) sont co-animées par un EPTB et au moins 17 porteurs de SLGRI bénéficient de l'appui technique d'un EPTB, à l'instar de celui apporté par l'Etablissement public Loire sur 12 TRI de son territoire. Aux côtés de l'Association Française des EPTB, l'Etablissement public Loire est, par ailleurs, fortement impliqué dans les réflexions nationales au travers, par exemple, de la mise en place du plan national d'actions de la SNGRI.

